



Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant les comptes 2020

(Du 31 mai 2021)

Séance du 29 avril 2021

Présents :

9 commissaires : Mmes S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, Ph. Rouault, R. Vermot, V. Von Allmen (suppléant) et M. Zurbuchen.

Excusés :

6 commissaires : Mme L. Eichenberger, MM. R. Gigon (suppléant), S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant), G. Santschi (suppléant) et A. Von Allmen

*2 conseillers communaux : MM. C. Dubois et D. de la Reussille
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances
M. E. Turkanovic, secrétaire*

La séance est levée à 21h25

Présidente : Mme C. Schaffner

Vice-président : M. M. Berly

Rapporteur : M. R. Vermot

Abréviations :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

PM : Personnes morales

Accueil

La présidente de la commission souhaite la bienvenue à tous et fait le point sur la présence des membres de la commission et ceux qui sont excusés puis cède la parole au conseiller communal Claude Dubois, chef du dicastère des finances qui présentera différents diaporamas relatifs aux comptes 2020 de la Ville du Locle.

Cette présentation est une avant-première de ce qui sera présenté à la conférence de presse.

Présentation

Comptes d'exploitation 2020 :



Explications : Nous pouvons constater que la comparaison, sans tenir compte des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle est, ainsi la suivante : déficit budgétaire prévu de Fr. 6.7 millions et déficit atteint dans les comptes 2020 de 5.2 millions de francs. La réalité est donc moins dure que le budget et le déficit, après prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, est de 3.2 millions de francs.



Explications : Le constat de la dégradation amorcée ces dernières années avec les effets est le suivant :

- Baisse du taux d'imposition des entreprises et mise en place du fonds de répartition de l'impôt PM dès 2011
- Bascules d'impôt généralisée (sauf frontaliers) dès 2014
- Nouveau calcul de la péréquation des ressources dès 2015
- Dernière baisse du taux d'imposition PM en 2016 et ralentissement conjoncturel
- 2017 : ralentissement conjoncturel marqué avec baisse des recettes fiscales
- 2018 : reprise conjoncturelle, recettes PM en progression avec un niveau comparable à 2016 (rattrapage creux 2017)
- 2019 : chute des recettes fiscales des entreprises, avec double effet sur l'année comptable 2019 (années fiscales 2018 et 2019) mais dissolution de 20.5 mio de la réserve Prévoyance.ne
- 2020 : chute des recettes fiscales PM avec l'effet Covid et aussi effet de la réforme fiscale sur les PP

Une évolution des charges sous contrôle ...

	Comptes (en mio Fr.)					
	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Charges	75.1	74.0	75.8	75.7	77.3	77.9
Charges de personnel	38.6	37.9	37.9	38.2	38.5	39.4
Charges de biens et services et autres charges d'expl.	11.5	12.6	12.1	12.4	13.6	14.1
Amortissements du patrimoine administratif	8.6	8.6	8.4	8.1	7.7	4.8
Charges financières	2.9	3.4	2.9	2.9	3.4	3.8
Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.9	0.9	0.9	0.6	0.2	0.6
Charges de transfert	12.6	10.6	13.6	13.5	13.9	14.4
Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	0.8

Explications : Nous pouvons constater une baisse constante des charges de personnel et un plancher atteint entre 2018 et 2019. En 2020, nous avons un effet comptable de Fr. 549'000.- en plus (subvention caisse de pension enseignant au net dans la rubrique 30 avant, puis dans la rubrique 46 dès 2020). La charge 30 est stable à 38 millions.

Nous avons une baisse constante également des Biens, services et marchandises ainsi que des charges de transfert par rapport à 2015. Nous payons moins à la péréquation (avec la baisse des recettes). Nous remarquons une stabilisation des charges financières malgré l'augmentation du niveau d'endettement en raison principalement des taux d'intérêts toujours très bas.

... mais des économies insuffisantes face à la chute des recettes

	Comptes (en mio Fr.)					
	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus	-71.9	-89.8	-75.2	-74.2	-74.0	-78.0
Revenus fiscaux	-30.3	-32.3	-38.1	-34.4	-38.3	-45.9
Revenus régaliens et de concessions	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1
Taxes	-14.8	-16.5	-15.1	-15.0	-14.6	-15.4
Revenus divers	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3
Revenus financiers	-7.5	-5.7	-8.1	-6.3	-5.2	-5.2
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1.8	-0.7	-0.9	-1.5	-1.6	-0.1
Revenus de transfert	-12.6	-10.9	-10.3	-10.3	-10.2	-11.0
Revenus extraordinaires	-4.7	-23.5	-2.5	-6.5	-3.8	-
Total du compte de résultats	3.2	-15.8	0.6	1.5	3.3	-0.1

Explications :

Les revenus fiscaux :

- Baisse drastique depuis 2015 (effet bascule et réforme fiscale) ;
- Creux atteint en 2017 avec la mauvaise conjoncture et en 2018, nous revenons à peu près au niveau de 2016 ;
- Chute drastique en 2019 avec de grosses corrections ;
- Chute marquée en 2020 avec l'effet Covid pour les PM et la réforme fiscale pour les PP.

Au niveau des taxes :

- Baisse du produit de la facturation de manière générale, surtout en raison du COVID ;
- COSC : -0.4 million des produits des observations ;
- Taxe épuration et vente d'eau : -0.4 million (consommation de 100'000 m³ en moins)
- Facturation de l'accueil familial (crèches, para), des musées, de la piscine, amendes d'ordre, etc.

Revenus de transfert :

L'augmentation est due à la mise en place de la nouvelle péréquation verticale (charges de centre) de 1.3 million, auparavant en déduction de la péréquation payée pour environ 1 million. Avec la nouvelle péréquation des charges scolaires et d'accueil extra-familial, le gain réel durable est d'environ 0.5 million. A celui-ci, s'ajoute un montant de Fr. 200'000.- pour la compensation des charges géotopographiques qui s'arrêtera en 2022.

Revenus extraordinaires :

- Il s'agit du prélèvement aux réserves principalement, notamment à celle de la politique conjoncturelle : 1 million en 2016, 3.9 millions en 2017, rien en 2018 et 2019 et 2 millions en 2020
- Dissolution de la provision Prévoyance.ne à hauteur de 20.5 millions en 2019 !!

Compte d'exploitation: variations principales

Résultat économique du budget 2020 : - 6.7 millions	avec ...
... en amélioration :	4.2 mios
➤ Hausse de divers revenus financiers [1]	1.9 mio
➤ Baisse des charges de biens et services [2]	0.9 mio
➤ Diminution de la facture sociale et autres subventions [3]	0.8 mio
➤ Charges de personnel	0.4 mio
➤ Divers ajustements à la hausse et à la baisse : net	0.2 mio
... en dégradation :	2.7 mios
➤ Correction des recettes fiscales [4]	2.0 mios
➤ Diminution du produit de la facturation [2]	0.7 mio
Résultat économique des comptes 2020 (déficit) :	- 5.2 millions
<i>Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle</i>	<i>2.0 mios</i>
Résultat final des comptes 2020 (déficit) :	-3.2 millions

Explications : Ce tableau permet de comprendre le passage du budget 2020 à la réalité des comptes 2020, en mettant en évidence les principales variations constatées. Les commentaires ci-après expliquent uniquement les facteurs principaux en jaune soit :

Principales variations par rapport au budget 2020 :

Effet 1 : Hausse des revenus financiers: 1.9 million, dont :

- **Réévaluation des actions Viteos : 0.8 million**
 - Amélioration comptable uniquement ... pas d'effet sur la dette
 - Mise à jour chaque année en fonction de la performance réalisée par Viteos
- **Ventes de terrains : 0.6 million**
 - Pour la plupart, vente de terrains actuellement en droit de superficie
- **Réévaluation de bâtiments du patrimoine financier : 0.2 million**
 - Amélioration comptable uniquement ... pas d'effet sur la dette
- **Dividende Viteos à 6% au lieu de 5% : 0.2 million**
 - Dépend de la performance réalisée par Viteos
 - Recette monétaire importante pour la Ville du Locle (dividende à 6% = 1 million)

Principales variations par rapport au budget 2020:

Effet 2 : Baisse des charges de biens, services et marchandises : 0.9 million
Baisse du produit de la facturation : 0.7 million

- **BSM inférieurs au budget particulièrement marqué cette année avec le Covid :**
 - Dans l'accueil familial : achat de nourriture
 - Dans les écoles : honoraires d'animation, camps de ski, projets scolaires
 - De manière générale : frais de déplacement, frais de réception, honoraires, ...
 - Frais de poursuite moindre avec la mise en pause des procédures
- **Facturation en baisse aussi en lien avec le Covid :**
 - Clinique dentaire et centre orthophonie
 - Crèche et parascolaire en raison de la fermeture partielle
 - Vente d'eau avec la diminution de l'activité des entreprises
 - Emoluments de l'Etat civil et du contrôle des habitants
 - Amendes d'ordre

Principales variations par rapport au budget 2020:

Effet 3 : Diminution de la facture sociale et autres subventions : 0.8 million

- **Facture sociale:**
 - Comprend les subsides LAMaI, l'aide sociale, les bourses d'études, les programmes d'intégration socio-professionnelle, les allocations familiales aux personnes sans activités lucratives, ...
 - Diminution de 0.5 million en 2020 par rapport au budget prévu, mais stabilité par rapport aux comptes 2019 avec une facture sociale de 4.6 millions pour Le Locle
- **Autres contributions en baisse :**
 - Subventionnement de l'accueil familial : Fr. -157'000.-
 - Subventionnement d'évènements musicaux ou culturels : Fr. -137'000.-

Principales variations par rapport au budget 2020:

Effet 4 : Diminution marquée des recettes fiscales : -2 millions

- **Impôt des personnes morales : -2.3 millions**
 - Adaptations de tranches en fin d'année 2020 → impact du Covid-19
- **Impôt des personnes physiques :**
 - Conforme au budget, avec toutefois une baisse de 1 million par rapport à 2019 avec l'application de la réforme fiscale
 - Pas encore d'impact Covid détectable, trop tôt en 2020
- **Impôt des travailleurs frontaliers : +0.3 million**
 - Globalement en hausse par rapport au budget, mais surtout en raison du rattrapage pour l'année 2019 (+0.9 million), alors que l'impôt dû pour l'année 2020 est estimé à la baisse (-0.6 million).

Principales variations par rapport au budget 2020:

Effet 4 (suite) : Détail des recettes fiscales

Type d'impôt	C2020	B2020	Ecart	C2019	Ecart
Personnes physiques	17 654 233	17 562 000	92 233	18 700 592	-1 046 360
Frontaliers	7 295 618	7 000 000	295 618	7 487 033	-191 415
Personnes morales	2 100 976	4 430 000	-2 329 024	3 513 115	-1 412 139
Fonds PM	2 384 602	2 340 000	44 602	2 090 670	293 932
Foncier PP	420 560	495 000	-74 440	0	420 560
Foncier PM	356 478	320 000	36 478	402 188	-45 710
Autre*	84 254	106 000	-21 747	109 672	-25 418
TOTAL 40	30 296 720	32 253 000	-1 956 280	32 303 270	-2 006 550

*Taxe sur les spectacles et taxe sur les chiens

Par rapport au comptes 2019, effets de la réforme fiscale

Effet du Covid-19, tant par rapport aux comptes qu'au budget

Nouvel impôt dès 2020, inférieur au budget

Explications : La situation se dégrade en 2020 principalement au niveau des recettes fiscales des PM en raison de l'ajustement des prévisions liées au Covid-19.

En analysant la situation par rapport aux derniers comptes 2019, nous voyons en plus l'effet de la réforme fiscale PP de plus de 1 million de francs qui est compensé en partie avec l'introduction de l'impôt foncier PP dès 2020.

Impact de la pandémie Covid-19:

Estimation des effets financiers sur les comptes 2020 : 2.16 millions

- **Dépenses directes : Fr. 143'400.-**
 - Abandon de loyer (partiel), abandon redevance du domaine public, matériel de sécurisation et désinfection, concours de soutien
- **Non dépenses : Fr. -722'400.-**
 - Subvention pour évènements musicaux ou culturels et pour les crèches
 - Biens, services et marchandises en diminution (honoraires, frais réception, chauffage de bâtiment, frais scolaires en général, ...).
- **Non recettes : Fr. 2'741'000.-**
 - Recettes fiscales : personnes morales, impôt à la source, taxe sur les spectacles
 - Facturation communale : entrées des musées, émoluments, parascolaire, cartes CFF, location de bâtiments, ...

Explications : Dans le détail, tous les membres ont reçu la liste détaillant les principaux effets (sur BSM, les subventions, facturations, etc.).

Investissements 2020 :

Investissements bruts pour 2020

Dont 0.6 million pour la nvlle STEP → invest. bruts de 5.3 mios

5.9 mio

Investissements nets pour 2020

5.0 mio

Investissements bruts au budget 2020

11.6 mio

Investissements bruts au budget 2020 sans STEP

7.0 mio

L'écart avec le budget des investissements, sans tenir compte de la nouvelle STEP, est ainsi de 1.7 million → le 76% des montants prévus ont été engagés.

L'effort d'investissement doit être maintenu : il participe à construire la Ville de **demain** et contribue à son rayonnement **aujourd'hui**

NB : Les montants des investissements ci-dessus comprennent le patrimoine administratif et financier

Conclusion et constat final :

La capacité d'autofinancement se monte en 2020 à -0.1 million

→ Autofinancement négatif = une partie du compte d'exploitation financé par l'emprunt !

Autofinancement = résultat de l'exercice + amortissements ordinaires + prélèvements aux réserves - attributions aux réserves

La dette communale augmente de 9.6 millions :

Mais un prêt de 3 millions a été fait aux Brenets en 2020, hausse réelle de 6.6 millions

Elle se monte à fin 2020 à

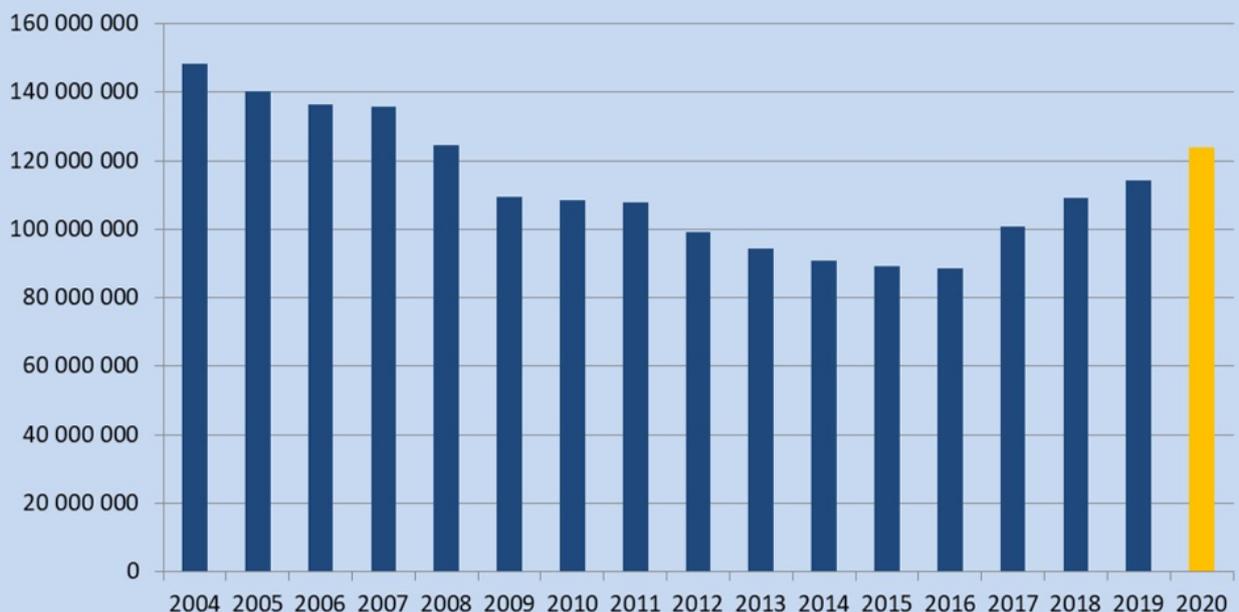
124 millions

Le taux moyen de la dette communale est de 1.14%

Explications : La dette était de 114.3 millions au 1^{er} janvier 2020 et elle est de 124 millions au 31 décembre 2020 → +9.6 millions

Cette augmentation intègre le financement d'un prêt en faveur de la commune des Brenets à hauteur de 3 millions de francs. Il a été consenti, car les conditions de financement sont plus favorables pour la commune du Locle, sachant que l'emprunt sera dans notre bilan après la fusion et donc cette opération s'annule.

Après avoir baissé, la dette augmente à nouveau ...



Explications : La dette repart à la hausse depuis 2017 et nous atteignons le niveau 2008.



Explications : La fortune était de 72.6 millions au 31.12.2019 et avec le résultat 2020, la fortune diminue à 69.5 millions. Le constat est que la fortune est donc confortable pour affronter les aléas à venir, mais elle ne doit pas constituer un oreiller de paresse !



Résultat 2020 : Déficit de	3.2 mios
Dette communale :	124.0 mios
Fortune nette :	69.5 mios

- Le Conseil communal est préoccupé par la baisse des recettes fiscales et de la situation déficitaire qui perdure.
- La prise en compte des charges géotopographique (altitude) est une priorité politique.
- Les effets financiers du Covid-19 restent encore à appréhender, notamment pour les personnes physiques
- Mais le Conseil communal reste confiant à long terme :
 - Les fondamentaux sont bons (fortune, réserve de politique conjoncturelle) et capacité de résilience de l'économie des montagnes neuchâteloises déjà démontrée
 - Concept de Mobilité 2030 = amélioration de l'attractivité
 - Développement des zones résidentielles et industrielles
- Le Conseil communal est conscient de ses responsabilités : il restera attentif à l'évolution de la situation financière en réagissant pour assurer le bon développement de la Ville du Locle.

Bureau promotionnel et culturel de la Ville du Locle et service des finances – 12 mai 2021

Complément : Le chef du dicastère des finances complète cet élément notamment en invoquant la croissance de la zone économique : avec le développement de la zone des Saignoles et la nouvelle usine de Audemars Piguet Renaud & Papi ou l'installation des marques horlogères Tudor et Kenissi.

Au niveau de la croissance résidentielle : le quartier de l'Argillat et celui des Monts se développent avec de nouvelles constructions.

Questions/remarques

Q : Un membre revient sur les ventes de terrains de 0.6 million et demande s'il s'agit du gain net.

R : MM. C. Dubois et Y.-A. Gerber répondent qu'il s'agit de la différence entre le prix de vente et le prix évalué au bilan, nous comptabilisons l'opération au brut. C'est la plus-value entre le prix au bilan et la vente effective.

Le conseiller communal M. D. de la Reussille précise la pratique historique liée aux droits de superficie et la volonté actuelle du Conseil communal de proposer aux propriétaires une pleine propriété notamment car les taux d'intérêts sont bas.

Q : Entre la réforme fiscale des personnes morales et l'impact du COVID, comment avez-vous fait la différence pour définir les effets ?

R : Sans trahir de secrets, nous avons une entreprise qui n'a pas fait le résultat escompté sans lien avec le COVID. S'agissant du résultat pour les autres entreprises, nous avons eu des adaptations de tranches importantes en fin d'année dont nous attribuons l'effet au COVID.

Le dicastère de M. Denis de la Reussille est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
34	SYLVICULTURE	
3401	Service forestier intercommunal	RE : Le chef du dicastère informe les membres que la clé de répartition pour la facturation à la Chaux-de-Fonds va être changée à la suite de la fusion avec Les Brenets. Concernant le prix du bois, celui-ci est à la baisse depuis un certain temps déjà.
31300.00	Prestations de tiers	Q : Quelles sont les raisons de la baisse de cette charge ? R : Nous avons effectué moins de coupe de bois et par conséquent, moins de débardage dont la prestation est fournie par des tiers. Vous pouvez également constater que les revenus de la vente du bois sont à la baisse pour 2020.
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4002	Cercle scolaire - cycle 1	RE : Le chef du dicastère de l'instruction publique informe les membres qu'à la prochaine rentrée scolaire une nouvelle classe sera probablement réouverte à la Chaux-du-Milieu. Il faut préciser que le Conseil

		communal s'efforce à maintenir des classes dans les villages dans la mesure du possible. Néanmoins, nous devons être conscient que pour cela nous dépendons des effectifs.
39100.16	Service socio-éducatif	<p>Q : Un commissaire demande si le service socio-éducatif a été davantage sollicité avec le COVID.</p> <p>R : De manière générale, la gestion de la pandémie dans les écoles a été très bonne et plutôt bien gérée entre les différents acteurs (école, canton, parents, élèves, etc.). Sur ce point et sans empiéter sur le service des ressources humaines dont le chef de dicastère est M. Dubois, M. de la Reussille précise que le service des ressources humaines à quant à lui été très sollicité durant la pandémie.</p>
4004	Cercle scolaire - cycle 3	
31020.03	Photocopies	<p>Q : Le dépassement comparé au budget est d'environ Fr. 1'700.- ! Quelles en sont les raisons ?</p> <p>R : Il s'agit simplement d'un budget sous-estimé et nous pouvons voir qu'en comparaison des comptes 2019, le montant est inférieurs de Fr. 1'200.-.</p>
48	GARAGE	
4800	Garage	
31110.00	Mobilier, machines et outils	<p>Q : Un membre est surpris par le prix de 2 laveurs haute-pression et demande pourquoi sont-ils aussi couteux si l'on compare à ceux d'un garage conventionnel ?</p> <p>R : Le prix dépend de la puissance et avec les véhicules lourds dont dispose la voirie, nous devons acquérir des machines plus puissantes.</p>
50	VOIRIE	
5003	Enlèvement de la neige	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Un commissaire constate un important écart entre le budget et les comptes 2020 et souhaite avoir des explications.</p> <p>R : Le coût du personnel de la voirie est globalement stable. Pour répartir la charge du personnel, nous nous basons sur les heures effectives de la dernière année connue. Sachant que la saison hivernale varie d'une année à l'autre, la répartition entre l'estimation et la réalité s'adapte également.</p>
31300.00	Prestations de tiers	<p>Q : Quelle est la raison de la baisse des charges ?</p> <p>R : Il s'agit comme mentionné précédemment de la variation d'un hiver à l'autre. Dans ce</p>

		cas, nous pouvons constater que les entreprises externes ont été moins sollicitées pour le déneigement.
5008	Enlèvement des déchets - ménages	<p>RE : Le chef du dicastère informe les membres de la commission de plusieurs éléments concernant les déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La suppression du porte à porte pour l'enlèvement des déchets avec l'installation des moloks, ce qui économisera environ Fr. 120'000.- par année sur les heures travaillées ; - D'autres éléments péjorent les comptes déchets, notamment la vente de papier qui ne rapporte quasiment plus rien, la récupération du carton est devenue payante. Le prix de la ferraille est en constante baisse ; - La charge de la maxi déchetterie augmente ; - Au sujet de la déchetterie intercommunale, notre participation augmentera à la suite de la fusion avec Les Brenets et les 1'000 habitants supplémentaires. <p>Pour finir, l'ensemble de ces éléments sera discuté en commission des TP. En effet, la taxe de l'enlèvement des déchets ménages devra être augmentée. S'agissant de la taxe aux entreprises, celle-ci ne nécessite pas d'augmentation pour le moment.</p>
31300.15	Tri et récupération des déchets	<p>Q : Quelles sont les raisons du dépassement budgétaire ?</p> <p>R : Les raisons sont que les coûts du traitement des déchets augmentent.</p>
57	TERRAINS DE SPORTS	
5701	Piscine et patinoire	<p>RE : Vous constaterez que les recettes des entrées de la piscine et patinoire sont moins élevées à cause des fermetures durant le COVID.</p> <p>Le Conseil communal a également octroyé des rabais aux clubs car l'utilisation a été moins importante durant la pandémie.</p>

Les investissements de M. Denis de la Reussille sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
2002 Promotion de la ville		
100471	Promotion de la Ville, panneaux d'affichage, remplacement modems communication	RE : Cet investissement était impératif par le fait que les modems de communication n'étaient plus aux normes notamment du passage de la 2G à la 4G.
100473	Promotion de la ville, réalisation clips promotionnel Le Locle	RE : Le projet a été retardé à la suite du COVID mais sera prochainement réalisé.
100494	Promotion de la Ville, réalisation livre sur Le Locle	RE : La réalisation du livre sera très prochainement présentée. Nous n'avons pas d'engagement financier en 2020 car l'artiste n'a pas demandé d'acompte et par conséquent, les dépenses seront faites en 2021.
5003 Enlèvement de la neige		
100510	Voirie, Révision des silos à sel + peinture	RE : Comme mentionné précédemment, la révision a été faite pour suivre l'évolution de la technologie.
5703 Terrains de sports		
100543	Terrains de sports, Eclairage terrain de football au Communal	RE : L'investissement initialement prévu de Fr. 180'000.- sera probablement inférieur car le coût des travaux de creusage sera inférieur à l'estimation.

Questions/remarques

RE : Le chef de dicastère précise que pour les changements de véhicules, le Conseil communal favorise d'abord une collaboration avec les garages de la place si cela est possible. Il est évident que nous n'avons plus de nombreux garages au Locle et donc plus de représentant des différentes marques. Nous devons également tenir compte de la spécificité des véhicules et sommes dans l'obligation de collaborer avec d'autres garage notamment pour les véhicules lourds.

Pour votre information, nous avons dernièrement changé deux véhicules légers avec des garages locaux.

Le dicastère de M. Claude Dubois est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
30	FINANCES	
3001	Service des finances	
40100.00	Impôts sur le bénéfice, PM, année fiscale en cours	R : En réponse à l'interrogation d'un commissaire suite à la présentation fait par M. Claude Dubois, le chef du service des finances M. Yves-Alain Gerber complète la réponse sur l'impact de la réforme fiscale des PM dont le taux est passé de 10% à 7.2%. Nous pouvons estimer que l'impact pour la ville du Locle est d'environ 1 million de francs par année de recettes en moins.
3002	Informatique et téléphonie	Q : Suite aux événements liés à la pandémie, a-t-on engagé ou prévoit-on des nouvelles dépenses pour répondre à la demande des collaborateurs (exemple vidéoconférence, skype en collaboration avec l'Etat, etc.) ? R : De manière générale, nous suivons effectivement les tendances de l'Etat. Pour le moment, nous avons pu utiliser des outils simples mis à disposition. À la suite de la pandémie, nous avons surtout dû réagir depuis la mi-mars 2020 pour assurer la mise en place du télétravail. Nous avons rencontré quelques cas bloquants mais tout est rentré dans l'ordre par la suite.
3004	Pool de conciergerie	
30109.00	Remb. trait. admin. indemn. AC, APG, ALFA	Q : Le montant n'a pas été prévu au budget, quelle est la raison ? R : Les pertes de gains liées à des accidents ou maladie ne peuvent pas être prévue à l'avance. Pour pallier cela, nous estimons sur la base des années précédentes une moyenne que l'on budgétise dans le service 3003 des ressources humaines. A titre d'information, nous sommes assurés en perte de gains depuis 2015.
3005	Service économique	
36350.00	Form. continue, prise en charge loyers HDV 3	Q : Un membre souhaite connaître le contenu de cette subvention. R : Nous avons un partenariat avec une entreprise horlogère du Locle dont le centre

		de formation est situé dans l'ancien bâtiment des nurses au Locle. Le loyer de l'Hôtel-de-Ville 3 est pris en charge par la ville sur la base d'une convention commune et le montant est financé par un prélèvement au fonds du BO. A ce sujet, nous devons discuter de cet élément prochainement avec l'entreprise mais avec la pandémie, les différents rendez-vous ont été repoussés.
91	ECLAIRAGE PUBLIC	Q : Qu'en est-il du projet d'extinction des lumières dans différents quartiers ? R : Sur la base des expériences menées dans plusieurs quartiers, nous allons établir un plan prochainement afin d'étendre l'expérience dans la ville.
9110	Eclairage public	
31300.27	Mandat Viteos SA	Q : Quelles sont les raisons de la diminution du mandat sur la base du budget 2020 et des comptes 2019 ? R : La base de calcul a été revue entre 2019 et 2020 pour être plus efficient et les coûts ont été affinés. Ce mandat n'a pas de lien avec l'extinction des lumières.
9303	Exploitation de l'eau	
31300.27	Mandat Viteos SA	Q : Le coût est plus élevé de Fr. 82'000.- comparé aux comptes, quelles sont les raisons ? R : L'activité est plus importante de l'entreprises Viteos SA et les prestations ont été revues. Par exemple, pour la construction de la N20 ou le projet à Beauregard, nous avons davantage de travaux à prévoir qui seront effectués par Viteos SA

Remarque générale du chef de dicastère M. Claude Dubois :

- Il mentionne qu'en 2020, les travaux liés à la fusion ont été importants notamment pour le service des finances et les ressources humaines et remercie les collaborateurs pour le travail effectué.
- À la suite de la pandémie COVID-19, le service des ressources humaines a été très sollicité notamment pour s'assurer du suivi et de la mise en place de la sécurisation et de l'hygiène, le suivi administratif pour les RHT, quarantaine, etc.
- Malgré la situation liée à la pandémie, le bureau d'observation du Locle était plutôt pessimiste quant à la charge de travail mais malgré cela, le nombre de mouvements déposés a été important et par conséquent, l'année 2020 a été relativement bonne.

Reconduction du mandat de l'organe de révision

Sur la base de la note remise aux commissaires pour la reconduction du mandat de l'organe de révision, le chef de dicastère mentionne quelques éléments, à savoir le prix du mandat et la bonne collaboration et propose aux commissaires de préavis favorablement la reconduction du mandat auprès de la fiduciaire Muller Christe et Associés SA.

Le préavis est demandé aux commissaires, la reconduction du mandat est acceptée à l'unanimité des membres.

Les investissements de M. Claude Dubois sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le bilan est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
206	<i>Engagements financiers à long terme</i>	
20630.06	Vaudoise Assurance / 2008-2021 / 3.920%	<p>Q : Un commissaire constate que ce prêt arrive à échéance avec un taux d'intérêt important et demande s'il est envisageable de rembourser ceux qui ont des taux élevés ?</p> <p>R : Effectivement cet emprunt arrive prochainement à échéance et a été déplacé dans la rubrique « court terme ». S'agissant des contrats existants, nous devons respecter les conditions du contrat et un remboursement anticipé n'est pas envisageable ou coûterait trop cher en pénalités pour la ville.</p>
295	<i>Réserve liée au retraitement</i>	<p>Q : Un commissaire demande des explications quant à ces réserves et souhaite savoir la signification d'une réserve liée au retraitement ?</p> <p>R : Le chef du service des finances précise qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances (LFinEC), les retraitements du PA et PF devaient être faits pour mentionner la juste valeur au bilan. Il explique que les estimations PA sont basées sur 0.7 de la valeur ECAP et celles du PF sont réévaluées selon la valeur de rendement. S'agissant de l'affectation des réserves à la suite de ces réévaluations, nous avons</p>

		attribué une partie de celles-ci à la fortune et une partie à la réserve des amortissements afin de palier l'augmentation suite à cette réévaluation.
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Séance du 4 mai 2021

Présents :

10 commissaires : Mmes L. Eichenberger, S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, G. Santschi (suppléant), R. Vermot, V. Von Allmen (suppléant) et M. Zurbuchen.

Excusés :

4 commissaires: MM. R. Gigon (suppléant), S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant) et A. Von Allmen

Absent :

1 commissaire : M. Ph. Rouault

4 conseillers communaux: MM. J.-P. Wettstein, M. Perez, C. Dupraz et C. Dubois

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21H10

Accueil

La présidente de la commission souhaite la bienvenue à tous et cède la parole à M. Jean-Paul Wettstein qui désire informer les membres sur le déroulement de l'année 2020.

Remarques générales

M. Wettstein explique la saga vécue durant le COVID et donne quelques exemples :

- La directrice du pré et parascolaire a fait plus 10 tests PCR depuis le début de la pandémie ;
- Les structures devaient constamment s'adapter aux directives qui contenaient parfois 17 pages de mesures à appliquer.

Le dernier élément cité mettait parfois les parents, enfants et collaborateurs dans le flou. Il fallait régulièrement trouver des solutions et c'était parfois compliqué.

Au niveau de la gestion administrative, l'application des directives cantonales n'était pas évidente à mettre en place car le logiciel « ETIC » n'est pas prévu pour gérer la facturation durant une pandémie.

M. Wettstein donne également d'autres exemples pour les structures des Diablotins et des Enfants d'Abords notamment au niveau organisationnel, les difficultés financières durant la pandémie et les mesures qu'elles ont entrepris pour s'adapter à la situation.

Dans la continuité, le centre d'orthophonie et la clinique dentaire scolaire ont également mis en place les mesures avec parfois des difficultés ou des choix à faire notamment pour l'orthophonie de devoir adapter les masques ou visières transparents et pour la clinique de plutôt traiter les cas urgents.

Pour le CLAAP (centre de loisirs et d'animation de l'ancienne poste) la pandémie interdisait les réunions et avec l'évolution, nous avons étudié différentes possibilités notamment l'utilisation de l'école d'ingénieurs mais aucune réponse ne nous a été donnée par l'Etat.

Pour finir, M. Wettstein ne souhaite pas terminer ce compte-rendu sans remercier le personnel pour le travail effectué, leur disponibilité parfois le week-end.

Il conclut par la partie financière et informe les membres qu'avec les fermetures, nous avons moins de dépenses que prévu.

Le dicastère de M. Jean-Paul Wettstein est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITES	
1001	Conseil général	
31320.00	Honoraires	<p>Q : S'agit-il des frais liés à l'externalisation de la rédaction des procès-verbaux du Conseil général ?</p> <p>R : Oui, il s'agit des honoraires inhérents au rattrapage du retard relatif au procès-verbaux du CG.</p> <p>Q : A-t-on envisagé d'autres solutions à futur notamment avec les différents logiciels de reconnaissance vocale ou autre ?</p> <p>R : Nous avons effectivement étudié différentes pistes notamment sur les expériences du Grand conseil. En conclusion, entre les coûts et la qualité du travail, la solution de la réalisation humaine est plus efficace. Le bon logiciel n'existe pas pour le moment.</p>
1002	Conseil communal	
30610.03	<i>Variation provision prest. de l'empl. aux retraités</i>	<p>Q : Quelle est l'explication d'une telle variation entre le budget et les comptes 2020 ?</p> <p>R : Le montant de la provision et donc la variation annuelle pour les anciens rentiers du Conseil communal résulte d'un savant calcul.</p> <p>En effet, pour faire simple, la provision dépend de l'espérance de vie moyenne en Suisse sur laquelle nous nous basons pour adapter celle-ci. De plus, les personnes bénéficiaires ou leur conjoint peuvent vivre plus ou moins que cette espérance moyenne. Par conséquent, la provision variera en fonction.</p>
41	INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	
4101	Clinique dentaire scolaire	
36370.12	Rabais soins conservateurs	<p>Q : Suite à la remarque dans les commentaires « <i>plus de soins pris en charge</i></p>

		<p><i>par les services sociaux</i> », un membre de la commission demande davantage d'explications et souhaite comprendre les raisons de ce changement de pratique ?</p> <p>R : L'explication est que les rabais des soins conservateurs ont diminué car ceux-ci ne sont pas appliqués aux personnes au bénéfice de l'aide sociale. En effet, la totalité des soins conservateurs est prise en charge par l'aide sociale et donc le rabais communal n'est pas nécessaire. De plus, cette pratique avantage la ville car les dépenses de l'aide matérielle sont prises en charge par l'ensemble des communes (40%) et l'Etat de Neuchâtel (60%).</p>
4107	Structures communales (parascolaire)	
30100.14	Traitement du personnel auxiliaire	<p>Q : Un membre constate un dépassement du budget de plus de Fr. 25'000.- et souhaite avoir des explications ?</p> <p>R : Les différentes absences liées au COVID ont nécessité des remplacements, d'où ce dépassement.</p>

Les investissements de M. Jean-Paul Wettstein sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
2001 Chancellerie		
100500	Chancellerie, Scanner élections	<p>Q : Suite aux différentes pannes des scanners durant les votations, le Conseil d'Etat s'était engagé à indemniser les communes pour le temps consacré en plus ! Qu'en est-il, a-t-on reçu cette indemnité ?</p> <p>R : S'agissant des votations 2021, si nous recevons une indemnisation, celle-ci serait comptabilisée dans les comptes 2021 mais à ce jour, nous n'avons aucune information ou d'encaissement d'une quelconque indemnité.</p>

Conclusions

Dans sa conclusion et en prévision de son départ à la retraite, M. Jean-Paul Wettstein remercie les membres de la commission pour les 9 années de commission extraordinaires qu'il a vécu et estime qu'il a de la chance de les avoir.

Le dicastère de M. Miguel Perez est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	
3102	Musée des Beaux-Arts	
30100.02	Traitement des surveillants	<p>Q : Un membre constate que contrairement aux deux autres musées dont la charge diminue, le traitement des surveillants du MBAL augmente et souhaite en connaître les raisons ?</p> <p>R : Malgré la pandémie et les différentes périodes de fermeture, le musée des Beaux-Arts avait suffisamment de travail pour rémunérer les surveillants. Le chef du dicastère mentionne aussi que cette dépense est en dessous des comptes 2020 de plus de Fr. 10'000.- et que le traitement du personnel auxiliaire est également inférieur au budget.</p>
3103	Moulins Souterrains du Col-des-Roches	
31300.14	Alarmes, sécurité et surveillance	<p>Q : Les dépenses aux comptes dépassent le budget de plus de Fr. 11'000.-, quelles en sont les raisons ? En effet, les autres musées ne subissent pas de tels écarts.</p> <p>R : La raison est simple, les autres musées sont « hermétiques » au niveau du bâtiment alors que les Moulins Souterrains cohabitent par exemple avec des souris ou des oiseaux qui parfois activent l'alarme et engendrent des frais importants notamment lorsque la police ou les pompiers se déplacent. Pour pallier cette problématique, nous cherchons des solutions.</p>
32	BIBLIOTHEQUES	
3201	Bibliothèque de la ville	
31030.02	<i>Livres et documents</i>	<p>Q : Un membre demande pourquoi les services communaux et particulièrement les bibliothèques ne commandent pas exclusivement dans les librairies locales. Ainsi cela permettra à celles-ci d'être plus rentables et d'engager plus de personnel ?</p> <p>R : Le chef du dicastère mentionne que c'est une question récurrente. A ce jour, nous acquérons environ 35% à 40%</p>

		<p>de nos livres dans les librairies locales et pour le reste, nous effectuons nos achats chez les spécialistes.</p> <p>Nous avons également rencontré le comité de la librairie « Aux Mots Passants ». À la suite de cette rencontre, un courrier leur a été envoyé en précisant qu'un effort supplémentaire allait être fait pour augmenter le montant de nos commandes chez eux.</p>																																																																								
44	ACTIONS SOCIALES																																																																									
4402	Participation aux institutions sociales et sanitaires																																																																									
36110.01	Intégration socio-professionnelle PACTE	<p>Q : Plusieurs commissaires constatent des dépassements dans les rubriques de l'action sociale et souhaitent en connaître les raisons ?</p> <p>R : Le chef du dicastère mentionne qu'il s'agit de la part communale sur le décompte de la facture sociale établi par l'Etat et sur lequel nous n'avons aucune influence. Il fait malgré tout remarquer que le montant de la facture sociale est en nette diminution et rappelle que cette dernière est répartie à 40% pour les communes et à 60% pour l'Etat.</p> <p>Pour comprendre l'évolution de la facture sociale 2020, le responsable des finances M. Yves-Alain Gerber mentionne les éléments sur la base du tableau ci-dessous l'évolution des charges comparée au budget :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Détail de la facture sociale</th> <th>Comptes</th> <th>Budget</th> <th>Comptes</th> <th colspan="2">Ecart budget-comptes 20</th> </tr> <tr> <th>Libellé</th> <th>2020</th> <th>2020</th> <th>2019</th> <th>Fr.</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Subsides LAMal</td> <td>1 517 469</td> <td>1 674 139</td> <td>1 349 301</td> <td>-156 670</td> <td>-9.4%</td> </tr> <tr> <td>Assistance, charge nette</td> <td>2 270 029</td> <td>2 648 989</td> <td>2 572 664</td> <td>-378 960</td> <td>-14.3%</td> </tr> <tr> <td>Bourses d'études</td> <td>133 326</td> <td>116 058</td> <td>114 971</td> <td>+17 268</td> <td>+14.9%</td> </tr> <tr> <td>Avances de contributions d'entretien</td> <td>17 764</td> <td>16 183</td> <td>8 098</td> <td>+1 581</td> <td>+9.8%</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux organismes du social</td> <td>99 329</td> <td>103 444</td> <td>63 601</td> <td>-4 115</td> <td>-4.0%</td> </tr> <tr> <td>Allocations familiales personnes sans activité lucrative</td> <td>128 806</td> <td>133 922</td> <td>130 919</td> <td>-5 116</td> <td>-3.8%</td> </tr> <tr> <td>Intégration socio-professionnelle PACTE</td> <td>274 071</td> <td>237 444</td> <td>232 458</td> <td>+36 627</td> <td>+15.4%</td> </tr> <tr> <td>Fond d'intégration prof. LACI</td> <td>112 898</td> <td>109 843</td> <td>99 446</td> <td>+3 055</td> <td>+2.8%</td> </tr> <tr> <td>Lutte contre la fraude</td> <td>25 982</td> <td>40 070</td> <td>32 809</td> <td>-14 088</td> <td>-35.2%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>4 579 674</td> <td>5 080 092</td> <td>4 604 267</td> <td>-500 418</td> <td>-9.9%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nous pouvons constater que globalement la facture sociale diminue de plus de Fr. 500'000.-.</p> <p>Outre les dépenses nettes courantes figurant dans les différentes rubriques ci-dessus, la principale explication de cette diminution est le montant indu identifié par des contrôles sur site du SSR de La Chaux-de-Fonds.</p> <p>À ce titre, un premier montant de 1.4 million de francs, qui représente la majeure partie du dommage identifié, a été sorti de la facture sociale 2020 et laissé à la charge de la ville de la Chaux-de-Fonds. Un second montant résiduel fera l'objet d'un traitement approfondi en 2021 et sera pris</p>	Détail de la facture sociale	Comptes	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes 20		Libellé	2020	2020	2019	Fr.	%	Subsides LAMal	1 517 469	1 674 139	1 349 301	-156 670	-9.4%	Assistance, charge nette	2 270 029	2 648 989	2 572 664	-378 960	-14.3%	Bourses d'études	133 326	116 058	114 971	+17 268	+14.9%	Avances de contributions d'entretien	17 764	16 183	8 098	+1 581	+9.8%	Indemnités aux organismes du social	99 329	103 444	63 601	-4 115	-4.0%	Allocations familiales personnes sans activité lucrative	128 806	133 922	130 919	-5 116	-3.8%	Intégration socio-professionnelle PACTE	274 071	237 444	232 458	+36 627	+15.4%	Fond d'intégration prof. LACI	112 898	109 843	99 446	+3 055	+2.8%	Lutte contre la fraude	25 982	40 070	32 809	-14 088	-35.2%	TOTAL	4 579 674	5 080 092	4 604 267	-500 418	-9.9%
Détail de la facture sociale	Comptes	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes 20																																																																						
Libellé	2020	2020	2019	Fr.	%																																																																					
Subsides LAMal	1 517 469	1 674 139	1 349 301	-156 670	-9.4%																																																																					
Assistance, charge nette	2 270 029	2 648 989	2 572 664	-378 960	-14.3%																																																																					
Bourses d'études	133 326	116 058	114 971	+17 268	+14.9%																																																																					
Avances de contributions d'entretien	17 764	16 183	8 098	+1 581	+9.8%																																																																					
Indemnités aux organismes du social	99 329	103 444	63 601	-4 115	-4.0%																																																																					
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	128 806	133 922	130 919	-5 116	-3.8%																																																																					
Intégration socio-professionnelle PACTE	274 071	237 444	232 458	+36 627	+15.4%																																																																					
Fond d'intégration prof. LACI	112 898	109 843	99 446	+3 055	+2.8%																																																																					
Lutte contre la fraude	25 982	40 070	32 809	-14 088	-35.2%																																																																					
TOTAL	4 579 674	5 080 092	4 604 267	-500 418	-9.9%																																																																					

		<p>en compte lors du bouclage provisoire de la facture sociale 2021.</p> <p>RE : La discussion se poursuit entre le chef du dicastère et les différents membres sur l'évolution ces dernières années de l'aide sociale. En finalité, il est constaté que contrairement aux années précédentes, nous maîtrisons davantage l'évolution des coûts dans ce domaine.</p>
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les investissements de M. Miguel Perez sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	
3100	Secrétariat de la culture et du tourisme	
36360.01	Subventions sociétés et événements musicaux	<p>Q : Les dépenses sont nettement en dessous du budget ! Les raisons sont-elles liées à l'annulation des événements suite au COVID ?</p> <p>R : Cette rubrique contient plusieurs événements mais principalement les promos et le Rock Altitude. Ces événements ont été effectivement annulés. Néanmoins, le Conseil communal a maintenu certains engagements qui ont été reportés y compris financièrement quand ces organisations seront possibles.</p>
31300.00	Prestations de tiers	<p>RE : Comme annoncé durant la séance de la commission financière relative au budget 2021, le point d'information a été déplacé à la suite de la fermeture de l'antenne Croisitour. Dorénavant, le point d'information se trouve à l'Hôtel-de-Ville.</p>
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4050	Collège Daniel-Jeanrichard 9	<p>RE : Le chef du dicastère informe les membres de la commission que de manière globale sur l'ensemble des bâtiments, les coûts de l'énergie sont en diminution et les raisons principales sont liées à la pandémie (fermeture et moins de consommation) et aussi à la tendance à la baisse des prix de l'énergie en général.</p>
4057	Collège Jehan-Droz	<p>Q : Un membre mentionne le changement des luminaires (plus lumineux et une visibilité meilleure) dans ce collège et demande si le</p>

		<p>Conseil communal envisage des travaux dans d'autres bâtiments ?</p> <p>R : Effectivement, le remplacement des néons par du Led, améliore ce point et surtout permet de faire des économies d'énergie. Pour rappel, ce bâtiment est en dessous de la valeur cible depuis 2012. Les investissements effectués et la formation du personnel technique ont permis de diminuer les consommations.</p> <p>Au sujet du collège Jehan-Droz et après l'expiration du droit de superficie, le Conseil communal a trouvé un accord financier pour le rachat des parkings souterrains. Cette opération financière sera probablement faite en juin 2021.</p>
52	STATION EPURATION	<p>RE : Le conseiller communal en charge de la STEP mentionne qu'une explosion du PH s'est produite nécessitant l'intervention des pompiers. Le Conseil communal a déposé une plainte afin d'ouvrir une enquête et trouver l'éventuelle entreprise responsable qui aurait déversé des produits provoquant cette explosion. Les investigations ne seront pas simples et prendront beaucoup de temps.</p>
39100.07	Charges canaux-égouts	<p>Q : Un membre constate que les dépenses sont plus importantes que le budget prévu et demande des explications ?</p> <p>R : Tout d'abord, il faut préciser que la charge des canaux-égouts est une imputation interne venant du service de la voirie. Durant l'année 2020, nous avons simplement effectué plus de curages que les autres années.</p>
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
5300	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	<p>Q : Malgré le COVID et donc la diminution de la possibilité d'effectuer des formations, un membre constate que le budget prévu est largement dépassé de plus de Fr. 9'800.- et il souhaite en connaître les raisons ?</p> <p>R : À la suite des différents départs (responsable de la police du feu et de l'architecte), les collaborateurs nouvellement engagés devaient être formés aux outils de l'aménagement notamment pour la formation coûteuse environ Fr. 13'000.- du BIM (Building Information Modeling).</p>

5301	Transports et mobilité	RE : Durant la période de la pandémie, les transports publics neuchâtelois ont connu une nette baisse de fréquentation et donc un déficit important. Les dépenses supplémentaires se montent à plus de 8 millions de francs qui sont pris en charges par les communes (40%) et le canton (60%). Ceci explique le dépassement budgétaire du pot commun des transports.
56	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
5602	Terrains	
44110.00	Gains provenant des ventes de terrains PF	Q : Un membre constate que les gains provenant des ventes de terrains du PF sont importants et souhaite savoir quelles sont les raisons ? R : Il s'agit de la vente de 8 parcelles qui étaient en droit de superficie. Une information avait été faite à la commission financière.
58	LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS	
5803	Marie-Anne-Calame 6-10	Q : Qu'en est-il de l'éventuelle location à l'OFROU du bâtiment durant le chantier N20 ? R : Nous aurons une confirmation officielle prochainement mais selon les dernières discussions avec l'OFROU et le service immobilier de la Confédération, la location démarrera bientôt et s'étendra jusqu'en 2030 ou 2031. La négociation du contrat de location sera également menée prochainement. Pour information, la Confédération a également prévu une salle d'exposition dans ce bâtiment durant le chantier.
59	LOCAUX UTILITE PUBLIQUE	
5904	Édicules publics	Q : Un membre constate plusieurs cas de vandalisme dans les édicules publics et demande si le Conseil communal envisage la pose de caméras de surveillance ? R : La surveillance par caméras dans les lieux publics est très compliquée notamment au niveau de la réglementation à mettre en place. Dès lors, dans les édicules publics, cette mise en place risque d'être très compliquée.

Les investissements de M. Cédric Dupraz sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
5300 Urbanisme et environnement		
100512	Urbanisme, Abris bus - adaptation et mise à niveau pour accès mobilité réduite	<p>Q : Un membre constate que de manière générale les accès à la mobilité réduite des arrêts de bus sont bien faits. Néanmoins, il constate dans un cas qu'un nid de poule juste après l'arrêt de bus n'a pas été réparé et demande au responsable du dicastère si les différents services communaux collaborent notamment pour éviter une deuxième installation de chantier ?</p> <p>R : Le responsable du dicastère M. Dupraz pense qu'il s'agit simplement d'une omission et pas d'un manque de collaboration. En effet, nous avons plus de 40 arrêts de bus à mettre aux normes et le processus est relativement complexe pour obtenir 20% de subvention. Néanmoins, il prend note de la remarque et transmettra aux collaborateurs cet élément.</p>
100542	Urbanisme, Réalisation d'une placette aux Saignoles	<p>Q : Qu'est-ce qui est prévu comme réalisation ?</p> <p>R : À la suite de la vente de terrain à l'entreprise Audemars Piguet, nous nous sommes engagés à réaliser une placette. Après l'avancement du chantier, il s'avère que celle-ci sera redimensionnée et le crédit sera probablement de la compétence du Conseil communal.</p>
5600 Immeubles locatifs		
Patrimoine financier en général		<p>Q : Un membre demande pourquoi ne soumet-on pas de rapport au Conseil général pour traiter les différents investissements du patrimoine financier ?</p> <p>R : Pour le patrimoine financier, la LFinEC et le règlement communal sur les finances mentionnent que la compétence pour la gestion du PF est attribuée à l'exécutif. Par conséquent, ces investissements sans limites de montant sont votés par le Conseil communal.</p> <p>Néanmoins, la loi mentionne également que l'exécutif consulte la commission compétente du législatif avant toute vente d'un bien immobilier du patrimoine financier dont la valeur marchande dépasse le seuil de ses</p>

	compétences financières. L'exécutif renseigne périodiquement cette commission sur les ventes de biens immobiliers du patrimoine financier qui relèvent de sa compétence.
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Séance du 11 mai 2021

Présents :

9 commissaires : Mmes S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, Ph. Rouault, G. Santschi (suppléant), R. Vermot, V. Von Allmen (suppléant) et M. Zurbuchen.

Excusés :

5 commissaires: MM. V. Bologna, R. Gigon (suppléant), S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant), et A. Von Allmen

Absents :

1 commissaire : Mme L. Eichenberger

1 conseiller communal : MM. C. Dubois

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. A. Faessler, administrateur communal des Brenets

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 20h35.

Accueil

La présidente de la commission souhaite la bienvenue à tous et fait le point sur la présence des membres de la commission et ceux qui sont excusés puis cède la parole au conseiller communal Claude Dubois, chef du dicastère des finances qui présentera différents diaporamas relatifs aux comptes 2020 de la commune des Brenets

Cette présentation est une avant-première de ce qui sera présenté à la conférence de presse.

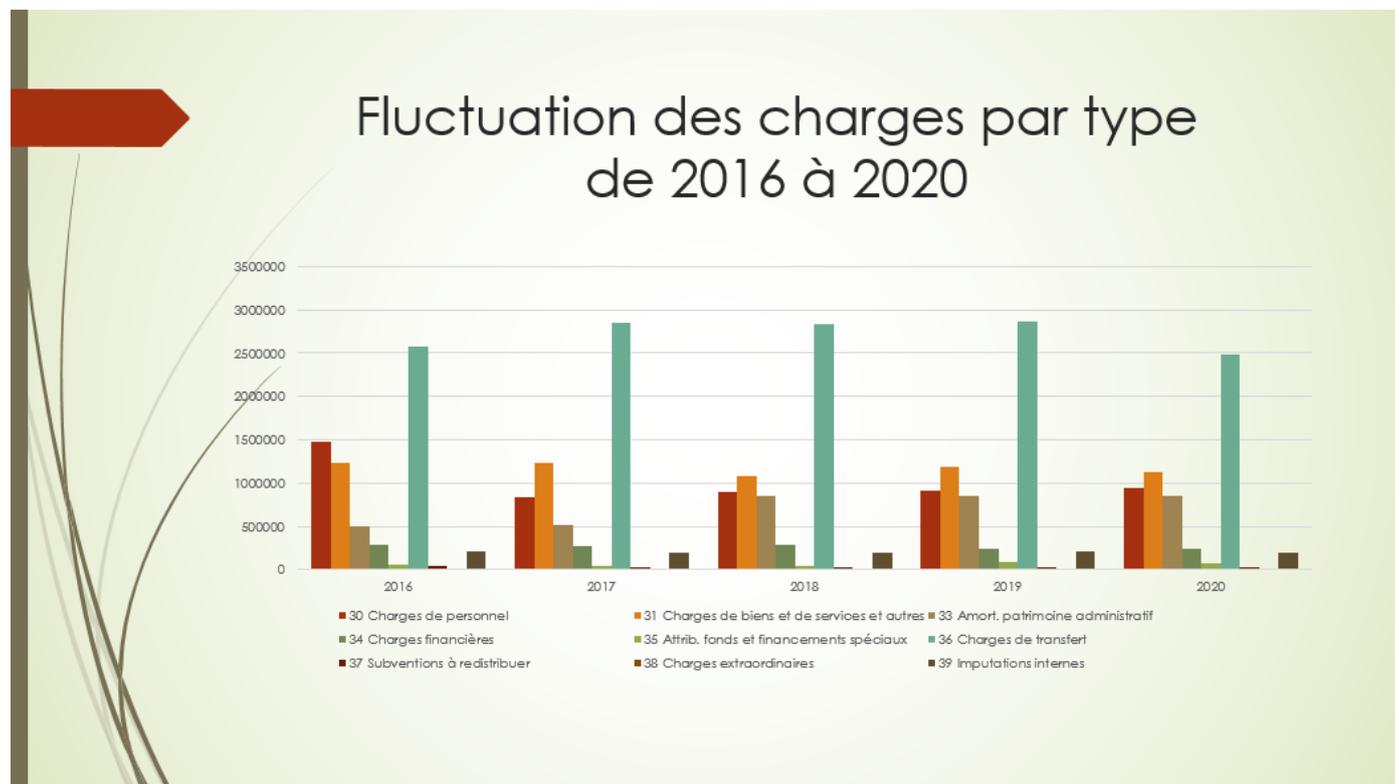
Présentation

Comptes d'exploitation 2020 :



Explications : Le chef du dicastère des finances M. Claude Dubois s'attarde principalement sur l'évolution depuis 2016-2017 notamment en mentionnant les principales variations :

- En 2016 l'augmentation de 10 points d'impôts notamment permet l'augmentation des IPP de Fr. 324'000.- afin de compenser au mieux les pertes dues aux diverses réformes cantonales.
- En 2017 montant extraordinaire de Fr. 350'000.- touché suite à l'amnistie fiscale.
- En 2018 diminution des impôts frontaliers de Fr. 184'000.- et retour à la normale pour les IPP avec une diminution de Fr. 129'000.- en rapport à 2017.
- En 2019 augmentation exceptionnelle des IPP de Fr. 1'236'470.- (suite à l'imposition sur des transactions de titres).



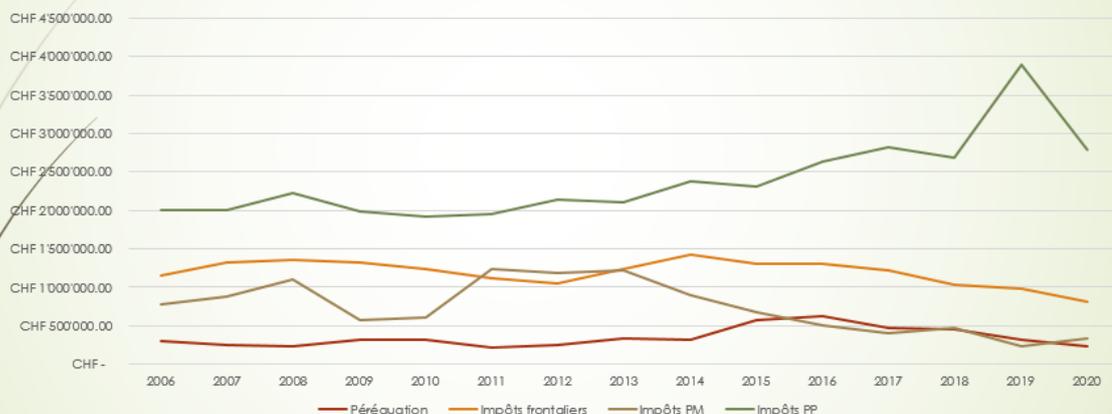
Explications : L'évolution depuis 2016 et les principales variations sont les suivantes :

- Forte diminution des charges du personnel entre 2016 et 2017, correspondante au transfert de la Commune à la Fondation des structures crèche et parascolaires. Une partie de la compensation se trouve dans les comptes 36 et une autre en diminution des revenus (donc non visible sur ce graphique).
- Augmentation des comptes 33 amortissements en 2018, suite à la réévaluation du PA (compensée par le prélèvement à la réserve).

En globalité par rapport à 2019, la diminution des charges est de Fr. 435'059.-. Au niveau de la diminution des recettes de Fr. 811'614.-, l'explication principale est la recette fiscale extraordinaire en 2019.

En conclusion, comme à la commune du Locle, nous constatons une bonne maîtrise des charges sur les dernières années.

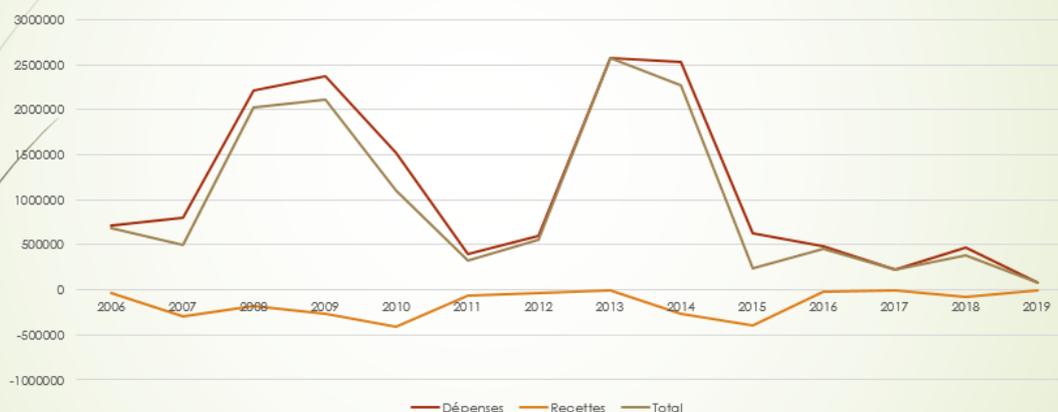
PEREQUATION ET IMPOTS DE 2006 A 2020



Explications : L'évolution depuis 2016 et les principales variations pour la péréquation et les impôts sont les suivantes :

- Les impôts des PM ont subi la crise de 2009. Puis la longue chute des impôts des PM entre 2011 et 2020 passant de Fr. 1'233'000.- en 2011 à Fr. 342'000.- en 2020 ainsi que celle des impôts frontaliers qui passent de Fr. 1'432'000.- en 2014 à Fr. 817'000.- en 2020 représentant une perte de Fr. 1'506'000.- au total. Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des impôts des personnes physiques de Fr. 845'000.- entre 2011 et 2020 (y compris la hausse de 10 points).
- La péréquation, pour sa part a augmenté de Fr. 400'000.- entre 2011 et 2016 pour revenir aux chiffres de 2011, en 2020 (mais avec Fr. 1'500'000.- d'IPM et d'impôts frontaliers en moins dans la caisse), ceci dû au fait que lors de la réforme de la péréquation (dès 2015), les impôts frontaliers ont été pris en considération dans le calcul des ressources.
- L'augmentation des impôts des personnes physiques après 2015 est due à l'acceptation de la population de l'augmentation de 10 points d'impôts pour 2016 (Fr. 350'000.-).

Fluctuation des investissements de 2006 à 2020



Explications : Les évolutions depuis 2006 notamment avec deux pics connus entre 2008-2009 et 2013-2014 sont les suivantes :

- En 2008-2009 : Grand-Cernil (y compris bouclage), Saut-du-Doubs (EU) Hangar TP-Pompiers
- En 2013-2014 : Mesure 2 du PGEE (Centre du village).

Conclusion

Les derniers comptes de la Commune des Brenets finissent sur une note positive avec un bénéfice de CHF 188'880.94, un taux d'endettement net et une dette nette par habitant honorables.

■ Résultat 2020 présentant un bénéfice de	CHF	188'880.94
■ Dette communale de	CHF	14'843'099.20
■ Fortune nette de	CHF	3'110'714.89
■ Dette nette par habitant de	CHF	1'713.96
■ Taux d'endettement net à 42.06%		

Explications : Dans sa conclusion, le chef du dicastère des finances, M. Claude Dubois, termine la présentation en citant les principaux points ci-dessus en précisant que la dette est stable par rapport à 2019.

Questions/remarques

Q : Un membre revient sur le point de la dette nette par habitant et souhaite savoir en comparaison à la commune du Locle où se situe-t-on ?

R : MM. C. Dubois et Y.-A. Gerber répondent qu'en comparaison, la dette nette par habitant de la commune du Locle avant la fusion se situe à Fr. 2'469.-/habitant et pour la commune des Brenets toujours avant la fusion à Fr. 1'713.-/habitant.

RE : Un commissaire mentionne également qu'en comparaison entre les deux communes, l'encaissement des impôts des personnes physiques et morales (PP et PM) en proportion à la commune du Locle est plus important aux Brenets.

Q : Suite à l'introduction de l'impôt foncier pour les personnes physiques, un membre souhaite savoir quel a été le taux appliqué par la commune des Brenets

R : En raison à la situation financière de la commune, le taux appliqué est le maximum proposé par la législation cantonale et est identique à celui du Locle soit 1.6 ‰ (pour mille).

Les comptes 2020 de la commune des Brenets sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
02	Services généraux	
02200	Administration (général)	
31090.04	Matériel destiné à la vente	Q : Quelles sont les raisons du dépassement de plus de Fr. 5'000.- pour cette rubrique ? R : La raison est l'achat de sacs poubelles pour renouveler le stock. La vente est principalement destinée à l'alimentation de l'épicerie du village. Cette rubrique est compensée par les ventes soit la nature 42500.06.
14	Questions juridiques	
1400	Questions juridiques (en général)	
31990.00	Autres charges d'exploitation	Q : Quelle est l'explication d'une telle variation entre le budget et les comptes 2020 ? R : Il s'agit de dépenses non prévues concernant le dossier du Grands-Prés.
34	Sports et loisirs	Q : La dépense nette est supérieure au budget de plus de Fr. 20'000.- comparée au budget ! Quelles en sont les raisons ? R : L'administrateur communal des Brenets M. Alain Faessler mentionne différents postes et notamment une dépenses plus

		importante pour l'entretien du terrain de football de Fr. 3'311.- et le changement de pompe d'arrosage de Fr. 5'600.-
61	<i>Circulation routière</i>	
61500	<i>Routes communales</i>	
31410.00	Entretien routes / voies communication	<p>Q : L'écart comparé au budget est relativement important ! Quelles sont les raisons de ce dépassement ?</p> <p>R : La principale raison du dépassement est la réparation de la chaussée du stand de tir pour Fr. 32'000.-.</p> <p>Néanmoins, en comparaison aux comptes 2019, les dépenses sont inférieures de Fr. 59'000.-.</p> <p>L'explication vient également du fait que le Conseil communal des Brenets a opté pour des crédits d'investissement plutôt que d'imputer ces dépenses dans les comptes d'exploitation.</p>
31510.03	Entretien éclairage public	<p>Q : Quelles sont les raisons du dépassement du budget ?</p> <p>R : Plusieurs luminaires ont été remplacés sur la RC 169 et au collège</p>
71	<i>Approvisionnement en eau</i>	
71010	<i>Approvisionnement en eau</i>	
31300.29	Achat eau en France	<p>Q : Un membre souhaite savoir pour quel quartier achète-t-on de l'eau en France ?</p> <p>R : Cet achat concerne l'alimentation en eau du Saut-du-Doubs.</p> <p>L'administrateur communal précise également que la commune des Brenets possède plusieurs sources.</p>
82	<i>Sylviculture</i>	
82000	<i>Sylviculture</i>	
31300.21	Frais de façonnage et débardage	<p>Q : Un membre constate que les deux rubriques sont en dépassement comparées au budget et demande des explications ?</p> <p>R : Nous avons effectué plus de coupe de bois en 2020 dans différentes divisions. Dès lors, les ventes de bois sont également nettement supérieures au budget (voir rubriques 42500.01 et 42500.03).</p> <p>Par conséquent, les frais de façonnage, de débardage et d'entretien de la dévestiture sont en corrélation les travaux entrepris, la coupe de bois et la vente.</p> <p>Plus nous effectuons de coupe, plus cela engendre de frais en contrepartie.</p>
31410.02	Entretien de la dévestiture	
96	<i>Administration de fortune et de dette</i>	

96308	<i>Anc. stand de tir - 50 m.</i>	Q : Un membre souhaite savoir ce qu'il en est de l'affectation des stands de tir de manière générale ? R : L'administrateur communal répond que les locaux du stand de tir 300m sont loués. S'agissant du stand de tir 50m celui-ci devrait redevenir un stand de tir pour pistolet si le projet se concrétise.
--------------	-----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les investissements et le bilan de la commune des Brenets sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements et au bilan de la commune des Brenets.

Séance du 27 mai 2021

Présents :

10 commissaires : Mmes L. Eichenberger et C. Schaffner, MM. M. Berly, V. Bologna, Ph. Rouault, G. Santschi (suppléant), R. Vermot, A. Von Allmen, V. Von Allmen (suppléant) et M. Zurbuchen

Excusés :

5 commissaires: Mme S. Favre-Bulle, MM. N. Aubert, R. Gigon (suppléant), S. Reichen et J.-M. Rotzer (suppléant)

Position de la Commission financière

Préambule

Avant de prendre position, la Commission tient à préciser que les réflexions suivantes englobent les comptes des anciennes communes du Locle et des Brenets.

La Commission financière a pris acte du résultat déficitaire des comptes 2020 de l'ancienne commune de Locle et du résultat positif de la commune des Brenets. Si elle n'en est pas satisfaite, elle est parfaitement consciente des mauvaises situations économiques et sanitaires qui pèsent lourdement sur les résultats de la commune

Mesures économiques

Malgré tout, les commissaires regrettent le manque de réflexion dans le rapport du Conseil communal quant à de nouvelles recettes ou économies pour endiguer la situation. Ni chiffre, ni volonté, ni dossier important n'apparaissent clairement et cela contraste avec le travail effectué les précédentes années où toute une série de mesures avaient été mise en lumière.

Toutefois, les commissaires sont conscients que la pandémie a certainement joué un rôle dans l'actuel manque d'initiative et se réjouissent de découvrir prochainement de nouvelles propositions afin de modérer le déficit.

Commissions

Le constat reste identique aux années précédentes : le Conseil communal n'utilise pas assez les commissions à sa disposition.

Même si elles ne sont que consultatives, nous enjoignons l'exécutif à intégrer (ou mieux intégrer) les commissions dans les réflexions, en particulier lors de l'élaboration des budgets et de la planification financière.

Une collaboration avec la Commission législative est dès lors envisagée afin d'inciter plus fermement le Conseil communal à aller dans ce sens.

Population

La diminution du nombre d'habitants (commune et canton) inquiète les commissaires et de nombreuses réflexions/interrogations ont été formulées lors de nos débats.

- Emplois-résidants : Plusieurs usines sont en construction sur le territoire communal. La commission financière demande au Conseil communal de prendre contact avec les directions de celles-ci afin de mettre en place des mesures incitatives et ainsi pousser les employés à rester (ou s'établir) dans la région.
- Stratégie : quelle est la stratégie de domiciliation du Conseil communal ? Une alliance avec les communes voisines est-elle envisagée ? Un rapport à ce sujet est-il prévu ?

